## Règlement du concours

# Election Reine d’Aubergenville

## Présentation

L’élection aura lieu le samedi avril, à 10h à la Maison des Associations.

## Conditions de participation

Ce concours est ouvert exclusivement aux Aubergenvilloises (sur présentation d’un justificatif de domicile) âgées de 18 ans minimum. La participation est gratuite.
Les candidates ne peuvent se présenter qu'une seule fois.

L’inscription au concours devra être faite impérativement avant le samedi 13  avril 2024 auprès du service Animation, au moyen d’une lettre de motivation et d’une photographie.

## Engagement

La Reine d’Aubergenville s’engagera à participer aux événements suivants :

- date à définir (mardi gras 2025): Carnaval de Dieburg
- 1er mai : distribution de muguet à la maison de retraite
- Week-end pentecôte : fêtes de la ville
- date à définir (septembre) : forum des associations
- date à définir (décembre) : balade du Père Noël avec l’Association Aubergenville Elisabethville

## Jury

Le Jury sera composé d'élus du Conseil municipal et de présidents ou membres d'associations délégués.

Les participantes sont reçues individuellement par les membres du Jury qui votera à l'issue des entretiens. Les récompenses seront remises le jour J.

## Prix

La Ville offrira à la Reine d'Aubergenville deux prestations coiffure et deux robes.

Les deux dauphines remporteront une carte cadeau.

## Droit à l'image

Les participantes autorisent l'utilisation par l'organisateur, du droit à l'image : reportages vidéos, tv, médias, photographies, articles de presse, site internet, réseaux sociaux…